



FICHE D'INSCRIPTION COCKTAIL FITNESS 2020/2021

Je soussigné, NOM : PRÉNOM :

agissant en qualité de PÈRE MÈRE TUTEUR

ADRESSE :

Code Postal : VILLE :

N° tél portable N° tél domicile.....

Adresse.mail :

■ INSCRIT :

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU DE NAISSANCE

À L'ACTIVITÉ COCKTAIL FITNESS POUR LA SAISON 2020/2021
Séance le JEUDI hors vacances scolaires
de 18 h à 20 h
au Parc des Sports 1 allée Blaise Pascal à Bischheim

■ CERTIFIE :

- avoir souscrit à une assurance contre les risques corporels, de responsabilité civile, de défense et recours, en toutes circonstances,
- que l'enfant inscrit ci-dessus ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale à la pratique sportive.

■ AUTORISE

- en cas d'accident survenu pendant l'activité, la prise en charge médicale de l'enfant OUI NON
- la Ville de Bischheim et la presse locale, à utiliser l'image de l'enfant pour la promotion des animations OUI NON
- l'enfant à rentrer seul à son domicile OUI NON

- Je dégage la Ville de Bischheim, de toute responsabilité vis à vis de l'enfant avant et après les heures de prise en charge.

Fait à , le

Signature à faire précéder de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACTIVITÉ COCKTAIL FITNESS 2020/2021

- **Article 1 : Public :**
Jeunes de Bischheim âgés de 14 à 18 ans
- **Article 2 : Accès de la salle**
L'accès à la petite salle de gym est réservé, le jeudi de 18 h à 20 h hors vacances scolaires, uniquement aux participants de l'activité cocktail fitness.
- **Article 3 : Horaires :**
Pour le bon fonctionnement de l'activité les participants devront respecter les horaires suivants : de 18 h à 20 h.
- **Article 4 : Tenue vestimentaire :**
Les participants à l'activité Cocktail Fitness devront être équipés d'une tenue et de chaussures de sport appropriées.
- **Article 5 : Comportement :**
Les participants s'engagent à respecter l'équipe d'encadrement, les lieux, le matériel mis à disposition, ainsi que les autres utilisateurs et les concierges du Parc des sports.
- **Article 6 : Propreté des lieux :**
Les participants devront respecter la propreté de la salle et du site : interdiction de jeter des déchets en dehors des poubelles présentes sur place.
- **Article 7 : Installation et rangement :**
Les participants aideront à l'installation et au rangement du matériel, avec les animateurs, avant et après chaque séance d'entraînement.
- **Article 8 : Sanction :**
Le non respect de l'activité (joueurs, lieu, matériel, encadrants...) sera sanctionné par une exclusion. La durée de celle-ci sera définie par les animateurs de l'activité Cocktail Fitness.

**Le présent règlement doit être signé par les parents (ou tuteur légal)
et contre-signé par le jeune**

Parents (ou tuteur légal)

Participants :

Nom, Prénom :
Date :
Signature :

Nom, Prénom :
Date :
Signature :